



On ne touche pas au 1er Mai

Le 10 avril dernier, la proposition de loi portée par Gabriel Attal visant à élargir le travail le 1er mai devait être débattue à l'Assemblée nationale. **Au lieu de cela, les député.es macronistes, avec l'aide de la droite et de l'extrême droite, ont choisi d'empêcher le débat en déposant en dernière minute une motion de rejet sur leur propre texte, organisant ainsi un passage en force inacceptable.**

Sous prétexte de “liberté de travailler” et au nom des petits commerces, ce texte constitue en réalité une remise en cause du seul jour férié obligatoirement chômé et payé pour l'ensemble des salarié·es.

Remettre en cause ce principe ouvrirait une brèche dont chacun sait qu'elle conduirait à l'extension progressive des dérogations, comme cela s'est produit pour le travail du dimanche.

Le projet porté par le patronat ne répond à aucune demande réelle, si ce n'est une nouvelle tentative de dire qu'en France, il y a trop de jours fériés, que les Français doivent travailler plus

S'il faut le rappeler les artisans et petits commerçants qui peuvent déjà ouvrir ce jour (à la seule condition de ne pas faire travailler de salarié·es) sans subir la concurrence des grands groupes.

Les défenseurs « du travail le 1^{er} mai » prétendent que cela se fera au “volontariat”, ce qui est bien sûr une illusion au vu de la subordination propre au contrat de travail et du chantage à l'embauche et à l'emploi. Comme pour le travail du dimanche, les salarié·es se retrouveront bientôt obligé·es de travailler ce jour férié.

Pour rappel, le 1er mai reste un symbole des luttes des travailleurs, celui des droits obtenus par le passé, mais aussi celui des combats à mener pour obtenir de nouveaux droits.

A l'heure actuelle, travailler un jour férié ne veut pas dire obligatoirement être payé double. Pour le 1^{er} mai, tous les travailleurs sont obligatoirement payés.

Seuls les travailleurs, dont les entreprises ou services ne pouvant interrompre leur activité, qui travaillent le 1^{er} mai, bénéficient de cette compensation financière. Rien n'est garanti

Ce projet de loi rétrograde sera voté au Sénat le mardi 16 Juin prochain.

En Côte d'Or, les 3 sénateurs-trice vont être amenés à voter ce projet de loi rétrograde.

L'intersyndicale Côte d'Or propose de faire connaître notre opposition en se rassemblant 40 rue de la préfecture à Dijon, adresse de la permanence du sénateur macroniste François Patriat **le mardi 16 Juin à partir de 12h.**